

## **Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 05 mars 2020**

Présents : Anne ALRANG, Christophe ALRANG, Béatrice BORT, Edith ESCOURROU, Michel LOPEZ, Jean-Pierre ODORICO, Véronique OLCINA, Martine RIVIER, Marion COT, Daniel DE SMET, Michel REGNE, René CHAPPERT,

Excusés :

Absents :Stéphanie BOURREL, Denis GRANEL,

Représentés :

Quorum : 12

Président de séance : Anne ALRANG

Secrétaire de séance : Béatrice BORT

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte de Gestion 2019 - SEA
- Approbation du compte Administratif 2019- SEA
- Affectation du résultat 2019-SEA
- Approbation du compte de Gestion 2019 - BUDGET PRINCIPAL
- Approbation du compte Administratif 2019- BUDGET PRINCIPAL
- Affectation du résultat 2019-BUDGET PRINCIPAL
- Modification statutaire du Syndicat Intercommunal de Cylindrage (SIC)
- Convention d'aménagement de la traversée d'agglomération (Tranche 2) avec le Département de l'Aude
- Mise à jour du programme d'aménagement de la traversée d'agglomération
- Renouvellement de la convention d'assistance juridique 02/2020-01/2021
- DEBATS : point financier 2019

### **DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Jean Pierre ODORICO remet à Madame le Maire les exemplaires du nouveau Plan Communal de Sauvegarde révisé. Madame le Maire se félicite de cette mise à jour qui devra faire l'objet d'une révision avec l'élection de prochain ConseilMunicipal.

Les élus explique que lors des incidents d'octobre 2018 et novembre 2019, les recommandations du PCS comme il se nomme plus communément, ont été très utiles en permettant une véritable réactivité.

#### **1. Approbation du compte administratif 2019 SEA**

**DE\_2020\_658**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ALRANG Anne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		46 192.16		20 903.78		67 095.94
Opérations exercice	423 512.01	287 044.52	280 436.74	396 422.94	703 948.75	683 467.46
<b>Total</b>	<b>423 512.01</b>	<b>333 236.68</b>	<b>280 436.74</b>	<b>417 326.72</b>	<b>703 948.75</b>	<b>750 563.40</b>
Résultat de clôture	90 275.33			136 889.98		46 614.65
Restes à réaliser	58 000.00	117 783.00	5 500.00	170 000.00	63 500.00	287 783.00
<b>Total cumulé</b>	<b>148 275.33</b>	<b>117 783.00</b>	<b>5 500.00</b>	<b>306 889.98</b>	<b>63 500.00</b>	<b>334 397.65</b>
Résultat définitif	30 492.33			301 389.98		270 897.65

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

## 2. Approbation du compte de gestion 2019 SEA

DE\_2020\_659

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ALRANG Anne

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

## 3. Affectation du résultat 2019 SEA

DE\_2020\_660

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ALRANG Anne

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par ALRANG Anne après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **:excédent de 136 889.98 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	20 903.78
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>115 986.20</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>136 889.98</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>136 889.98</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 avec RAR	30 492.33
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	90 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	16 397.65
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

#### **4. Vote du compte administratif 2019 HOMPS**

**DE\_2020\_661**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ALRANG Anne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par ALRANG Anne après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

##### **1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		237 502.88		25 000.00		262 502.88
Opérations exercice	305 579.47	111 639.82	735 031.54	865 058.79	1 040 611.01	976 698.61
<b>Total</b>	<b>305 579.47</b>	<b>349 142.70</b>	<b>735 031.54</b>	<b>890 058.79</b>	<b>1 040 611.01</b>	<b>1 239 201.49</b>
Résultat de clôture		43 563.23		155 027.25		198 590.48
Restes à réaliser	364 350.00	252 516.64	3 180.00	31 700.00	367 530.00	284 216.64
<b>Total cumulé</b>	<b>364 350.00</b>	<b>296 079.87</b>	<b>3 180.00</b>	<b>186 727.25</b>	<b>367 530.00</b>	<b>482 807.12</b>
Résultat définitif	68 270.13			183 547.25		115 277.12

**2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**

**3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.**

**4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

#### **5. Vote du compte de gestion 2019 HOMPS**

**DE\_2020\_662**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ALRANG Anne

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

**6. Affectation du résultat de fonctionnement 2019 HOMPS**

**DE\_2020\_663**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 155 027.25 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	25 000.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>130 027.25</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>155 027.25</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>155 027.25</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	68 270.13
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	50 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	36 757.12
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

**7. Modification statutaire du SIC**

**DE\_2020\_664**

**Vu** les articles L5211-17 à L5211-20 1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI),

**Vu** la délibération du Syndicat Intercommunal de Cylindrage (SIC) n° 21/2019 du 04/12/2019 visée par la Préfecture en date du 12/02/2020 validant à l'unanimité des membres présents ou représentés les nouveaux statuts du syndicat,

**Considérant** qu'il est nécessaire que les communes qui composent le SIC se prononcent sur l'adoption des nouveaux statuts,

**Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé de Mme le Maire et pris connaissance des statuts du Syndicat Intercommunal de Cylindrage, après délibération APPROUVE à l'unanimité les nouveaux statuts et MANDATE le Maire de la commune pour signer tous actes et documents relatifs à cet objet.**

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

## **8. Convention d'aménagement de la traversée d'agglomération**

DE\_2020\_665

Madame le Maire rappelle que le réaménagement de la traversée d'agglomération établi en relation avec les services départementaux sur les RD 611 & 2610 depuis la Chapelle Romane (avenue de Carcassonne) jusqu'à l'école communale (avenue du Languedoc) fait l'objet de deux tranches.

Il y a lieu de renouveler la demande de convention d'aménagement pour la deuxième tranche soit sur :

- RD 2610 depuis le PR 0+807 au PR 1+192

Une autorisation de travaux ayant été sollicitée auprès du Conseil Départemental, gestionnaire de la voie,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2 & L2213-1,

**Vu** les disposition de la Loi n° 85-704 du 12/07/1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée, notamment les articles 3 et 5,

**Vu** le code général de la propriété de personnes publiques, et notamment l'article L3112-1,

**Considérant** l'approbation par le Département de l'Aude du projet technique et autorise la réalisation des travaux au profit de la commune,

Monsieur le Président du Conseil Départemental demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer une convention d'aménagement relative à la réalisation des travaux sus-mentionnés de traversée d'agglomération avec pour objectif de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux sur le Domaine Public Routier Départemental et de définir les responsabilités des deux parties.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré**

**SOLLICITE la conclusion d'une convention d'aménagement en vue de la réalisation des travaux par la commune**

**AUTORISE Madame le Maire à signer la dite convention et tout autre document à intervenir relatif à la réalisation de l'opération**

**AUTORISE Madame le Maire à prévoir la cession pour l'euro symbolique non recouvrable des terrains acquis dans le cadre du projet et devant intégrer le domaine public départemental**

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

## **9. traversée d'agglomération Mise à jour du programme 1903**

DE\_2020\_666

Madame le Maire présente aux Conseillers Municipaux la mise à jour du programme d'aménagement de la traversée d'agglomération suite à l'accord des services de traversée d'agglomération du Conseil Départemental de l'Aude. Le projet a évolué avec une deuxième tranche sur l'avenue de Carcassonne, et il convient d'actualiser les coûts suite aux recommandations techniques.

**Ayant Ouï l'exposé de Madame le Maire, et après délibération le Conseil Municipal APPROUVE la mise à jour du programme 1903 et MANDATE Madame le Maire pour ouvrir les crédits nécessaires selon le détail suivant :**

- |  |              |
|--|--------------|
| • Tranche 2019/2 - Grand'Rue   | 103 735 € HT |
| • Tranche 2020/1 - Avenue de Carcassonne (de la place des Vignerons à la chapelle) | 184 795 € HT |
| • Tranche 2020/2 - Avenue de Carcassonne (Résidence Saint Michel)                  | 105 000 € HT |

**Pour un total de 393 530 € HT dont 289 795 € HT sur le budget principal 2020.**

## **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION**

Afin de permettre le paiement des factures concernant des conventions dûment approuvées par le Conseil Municipal, et dans le cadre des délégations accordées à Madame le Maire, il y a eu lieu de procéder au renouvellement des conventions suivantes :

## **10. Renouvellement de la convention d'assistance juridique 02/2020-01/2021**

afin de permettre le paiement du premier trimestre d'assistance juridique, Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'elle a procédé au renouvellement de la convention auprès du Cabinet CGCB & Associés pour une année.

## DEBATS

### 11. Avancement du dossier d'aménagement de la Pépinière

Monsieur DE SMET, conseiller en charge de l'Urbanisme donne un résumé de la réunion de la Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages qui devait émettre un avis sur l'aménagement paysager du secteur de la Pépinière, avant présentation de la demande d'autorisation au Ministre de Tutelle.

Après prise en compte des éléments demandés par les services de l'Etat dans le permis d'aménager, Monsieur DE SMET ayant présenté le projet et répondu aux questions, l'avis émis par la commission est favorable. Le dossier est transféré auprès du Ministre de Tutelle.

### 12. Analyse financière 2019

Madame le Maire, communique aux conseillers municipaux les éléments financiers 2019 transmis par la trésorerie de Lézignan en vue de communiquer sur la situation fiscale et financière 2019 au terme du mandat municipal.

- **Les ressources fiscales de la commune** sont dans l'ensemble légèrement supérieures à celles des départements/ régions/national. Le montant des produits réels exceptionnels correspond aux subventions et indemnités perçues dans le cadre des inondations d'octobre 2019 ainsi que suite au sinistre du foyer du Mille Club.

En €/hab	Commune	2019		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	692	545	468	443
Dotations et participations	276	247	237	204
Ventes et autres produits courants non financiers	151	112	126	109
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	128	11	13	10

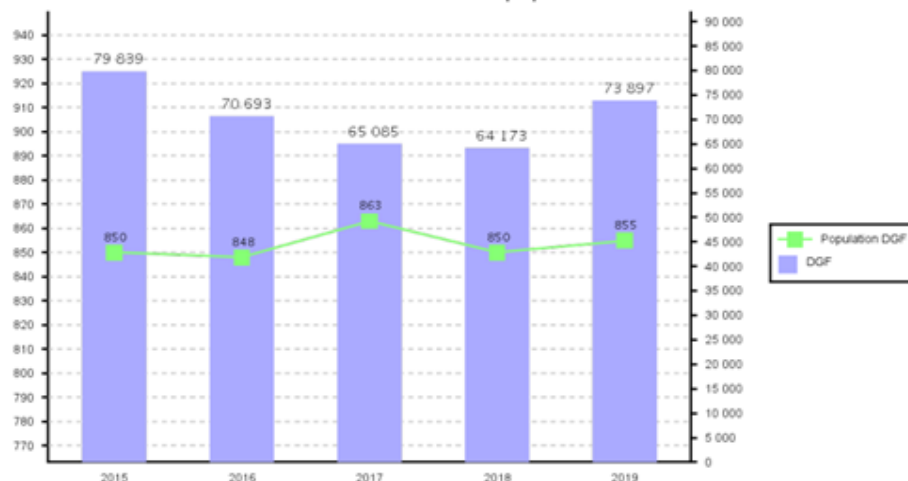
Strate de référence :

Population : 594

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

- **La dotation générale de fonctionnement** correspond à la dotation de l'Etat, elle a diminué depuis 2014 et semble se stabiliser.

### Évolution de la DGF et de la population DGF

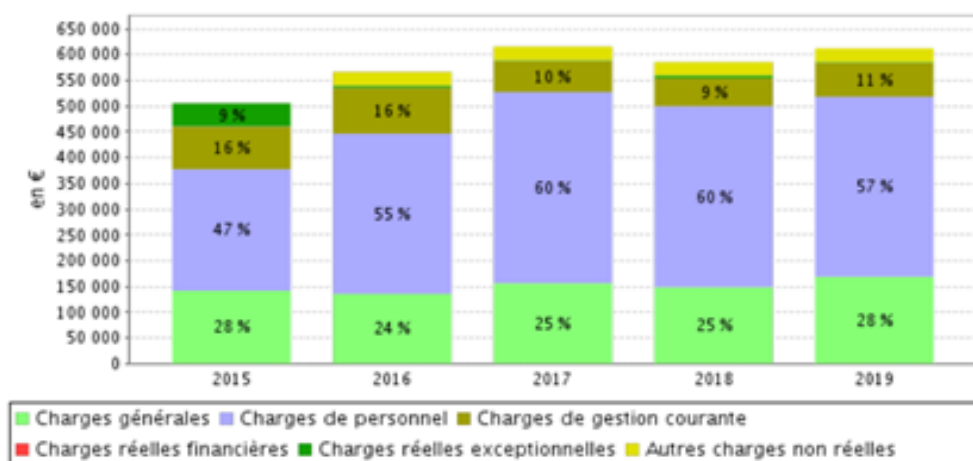


Les dépenses de fonctionnement sont dans l'ensemble stables. Comme dans la plupart des communes, le poste affecté aux charges de Personnel reste le plus important. Il faut noter que ce poste fait l'objet d'une **recette de l'ordre de 85 000 €** (non déduite ici) qui correspond à :

- la refacturation au service de l'Eau du temps passé par les agents technique et l'administration
- la refacturation aux 3 communes de CASTELNAU D'AUDE, ESCALES, TOUROUZELLE des charges du service de Police Municipale
- le remboursement des salaires lors des arrêts maladie
- l'encaissement des aides de l'Etat pour les contrats aidés

Cette recette est comptabilisée avec les produits divers. Sa prise en charge permet donc une diminution du pourcentage affecté aux charges du Personnel pour 48 % au lieu de 57 % (sans prise en compte des recettes).

### STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



- Point positif important, **la commune est complètement désendettée** et n'a donc pas de charges financières et ouvre ainsi une capacité d'emprunt pour faire face aux nouveaux projets dont la création d'un espace associatif et d'un logement communal (estimée à 260 000 €) et la fin de traversée d'agglomération pour 289 000 €.

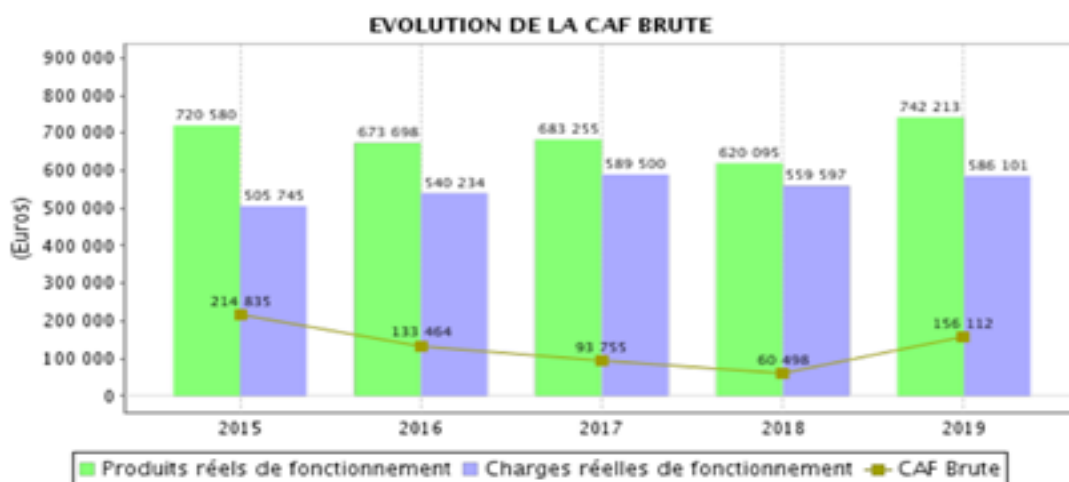


**La capacité d'autofinancement nette**

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

- **La capacité d'autofinancement** des investissements qui est dégagée chaque année sur la section de fonctionnement est en moyenne de 90 000 €/an. Cette capacité accompagnée d'un désendettement permettra de couvrir les nouveaux emprunts. Il est à noter que sur 2019, la commune a investi 196 000 € de travaux d'investissement sur ses fonds propres.



- **La Gestion de la commune a été réalisée sans augmentation des taux de fiscalité locale** conformément aux engagements de 2008 et 2014. Madame le Maire précise que la situation financière au bilan de son mandat permet la prise en charge des projets d'investissements engagés.

Ainsi fait et délibéré  
 Affichage 09/03/2020  
 signature électronique - Mme le Maire  
**Anne ALRANG**